



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-58

Objet : Occupation du domaine Public – Place du Claux – Concert du 14 juillet 2026

La Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** la demande de l'Union des Commerçant et Artisans de Nant qui organise un concert – le 14 juillet 2026 à partir de 17h00 jusqu'à 01h00 le Mercredi 15 juillet 2026 d'occuper le domaine public, la Place du Claux.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'autorisation d'occupation du domaine public est accordé à l'Union des commerçants et Artisans de Nant à l'occasion d'un concert sur la Place du Claux entre 17h00 et 01h00 le Mardi 14 juillet 2026 dans le cadre de la Fête Nationale.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisation.

Article 3 :

La Mairie de Nant,
UCA,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 03 juillet 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET